

*Les crédits*

questions importantes auxquelles le ministre devrait répondre, et ce, immédiatement.

**M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, je remercie le député de ses compliments. J'aurais aimé que mon père soit ici pour l'entendre. Peut-être bien qu'il les croirait. Mon père était agent d'assurances. Il était propriétaire d'une petite entreprise de courtage d'assurances dans le nord de Winnipeg. Il gagnait assez pour nous faire vivre et nous envoyer à l'école.

La leçon qu'il m'a apprise dans le domaine des assurances, c'est que le meilleur moyen d'être un bon assureur est de réduire le risque. Quand il faisait souscrire de l'assurance accidents et risques divers ou de l'assurance incendies, il appliquait toujours un programme visant à garantir que les immeubles à assurer soient dotés d'un câblage électrique adéquat et que les assurés s'efforcent de réduire les risques d'accident, qu'il s'agisse de santé ou de sécurité ou de quoi que ce soit d'autre.

Dans le cas d'un régime d'assurance-chômage, que faisons-nous? Nous réduisons le risque du chômage. C'est le meilleur moyen de contenir les coûts, de nous protéger contre toute hausse. C'est pourquoi nous avons un régime d'assurance à part entière. C'est pourquoi, en tant que fiduciaires, nous devons investir en remettant les gens au travail. C'était le but fondamental.

Le député devrait lire les Débats de la Chambre des communes au début des années 40; il trouverait cela intéressant et il apprendrait quelque chose. Le principe de base, c'était que seul un gouvernement national pouvait répartir et réduire les risques et que seul un gouvernement national, qui est responsable de la gestion de l'économie globale, pouvait établir les priorités et porter des jugements de concert avec les autres. C'est pourquoi les provinces ont cédé la responsabilité à l'époque.

Le député sait sans doute que l'assurance consiste pour une bonne part à réduire le risque. C'est pourquoi nous voulons investir en réduisant le chômage et en donnant aux gens la chance de retourner au travail.

Le deuxième question est légitime. Comme le député le sait, nous essayons d'équilibrer notre programme. En ce qui concerne la création d'emplois, nous n'avons pas qu'un seul mécanisme à cet effet. La réduction des coûts pour les entreprises est un important moyen, mais ce n'est pas le seul.

J'ai expliqué à quelques reprises à la Chambre que nous voulons d'abord constituer une réserve. Cela signifie que nous pouvons éviter les conséquences extrêmement tragiques et désastreuses que nous avons subies au début des années 90, quand le gouvernement précédent n'avait pas de fonds de réserve. Lorsque la récession a frappé, il a dû hausser les primes de près de 95c. C'était un exemple classique. Il a fallu mettre les freins pendant qu'on essayait de grimper une côte.

• (1125)

En réalité, le régime d'assurance-chômage a été conçu pour permettre l'injection de fonds dans l'économie, à titre de mesure anticyclique, au moment d'une récession. Le gouvernement précédent a retiré de l'argent parce qu'il n'avait pas constitué de réserves pour assurer et stabiliser l'emploi.

Les entreprises, les syndicats et d'autres groupes ont recommandé clairement au comité de la Chambre des communes que nous constituions une réserve, et c'est ce que nous entendons faire.

Nous remboursons encore le déficit des années 90. Lorsque nous avons été portés au pouvoir, nous avons hérité d'un déficit de six milliards de dollars lié au compte d'assurance-chômage. Depuis deux ans, nous réduisons peu à peu ce déficit. Voilà pourquoi nous devons constituer une réserve. Chaque année, le ministre des Finances examinera les fonds accumulés dans cette réserve et déterminera comment on peut s'en servir pour consentir d'autres réductions aux entreprises.

Cette année, nous avons décidé d'être prudents et d'accorder une réduction des cotisations. En simplifiant considérablement le régime, nous avons aussi prévu des économies pour les entreprises. Nous simplifierons beaucoup le relevé d'emploi, la bête noire des entreprises, ce qui se traduira par des économies de 150 millions de dollars. Pour un début, c'est excellent.

Nous avons gelé les cotisations à notre arrivée au pouvoir. Nous les avons maintenant réduites une première fois. Nous réduisons les coûts pour les entreprises et, chaque année, nous examinerons la situation.

Entre temps, nous pouvons donner aux Canadiens l'assurance que, lorsque le cycle économique se corsera, nous aurons une réserve, ce qui nous évitera de sortir de l'argent de l'économie quand nous voulons en réalité stimuler celle-ci.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Ces compliments qui fusent de part et d'autre de la Chambre et qui sont adressés à la présidence sont, je dois le dire, appréciés. Toutefois, ce que nous apprécions le plus, c'est le respect que la Chambre continue de montrer pour notre institution, en s'adressant en tout temps à la présidence et à l'occupant du fauteuil.

**Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je voudrais vous demander à vous et, par votre intermédiaire, au ministre, de rayer du hansard toute remarque concernant la présence ou l'absence de la députée de Mercier faite plus tôt dans le débat.

Elle a droit au même respect que nous tous eu égard aux règles de procédure parlementaire. Selon une de ces règles, nous ne devons pas mentionner la présence ou l'absence d'un député. Des commentaires faits pendant le discours du ministre, par lui et par d'autres députés, pourraient bien avoir été enregistrés. Je vous demande de vous occuper de cette question.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je peux peut-être apporter un élément utile à la question soulevée. Je suis convaincu que le ministre du Développement des ressources humaines n'a pas fait allusion à l'absence de qui que ce soit à la Chambre. Cependant, je vérifierai la transcription et, si quelqu'un d'autre l'a fait, j'étudierai la question.

Je remercie la députée de Calgary-Sud-Est de nous rappeler que la question qu'elle soulève n'est pas seulement une tradition de la Chambre, mais une règle très importante pour le déroulement de nos travaux. Nous savons tous les nombreuses obligations qui nous retiennent ailleurs qu'à la Chambre. Par consé-